

Calmons le jeu

Rappel des faits : le bureau du Club de la presse a été saisi par un de ses membres d'une question concernant la qualification ou non de journaliste de Jacques-Olivier Teyssier, ancien responsable du journal L'Accroche, aujourd'hui créateur du site Montpellierjournal.

Jacques-Olivier Teyssier ne reçoit pas d'invitations presse et ne peut accéder à certaines conférences ou tribunes presse de certaines institutions, car il n'est pas considéré comme journaliste, mais davantage comme un « blogueur citoyen ».

Cette affaire agite maintenant le Club depuis trois semaines. Elle ouvre un débat de fond sur la nature même du métier de journaliste. C'est pourquoi le Club a souhaité, avant toute chose, avoir les avis des membres de son organe décisionnel, le Conseil d'administration.

Pendant une semaine, le Club a donc reçu des contributions qui confirment l'intuition du bureau : les avis sont extrêmement tranchés, les arguments fusent, appuyés pour les uns sur des textes juridiques divers et variés, appuyés pour d'autres sur une analyse plus empirique du paysage médiatique mais tout aussi convaincante.

Certes, il existe des instances (la commission de la carte, les chartes, etc). Mais la réalité des choses évolue, les instances ne sont parfois pas en phase avec le nouveau paysage médiatique et les frontières sont chaque jour de plus en plus floues entre communication et journalisme, et, maintenant entre blogs et sites internet.

C'est pourquoi, de longue date et aujourd'hui encore, le Club a toujours souhaité ne pas prendre la carte comme seul critère.

Jacques-Olivier Teyssier est donc celui qui permet aujourd'hui au Club d'ouvrir cette boîte de Pandore, mais n'est certainement pas le seul concerné en région. D'autres nous ont fait savoir que, munis parfois d'une carte de presse en bonne et due forme, ils ne recevaient pourtant pas davantage les invitations de certaines institutions.

- Dans cette affaire, le Club tient à rappeler qu'il n'est en aucun cas l'organe décisionnel des institutions. Notre décision, quelle qu'elle soit, ne concerne que le Club. Nous tenons à rappeler une évidence : le club n'est ni aux mains des institutionnels ni aux mains d'un media ou d'un autre.

- Montpellier journal est référencé dans l'annuaire du Club comme un e-media.

- Ceux qui y travaillent doivent pouvoir travailler sans entrave, même si le Club souhaite clarifier certains éléments concernant ce site. Le débat en cours montre qu'il y a quelques interrogations sur ce media, qui légitime la suite de la réflexion.

C'est pourquoi le Club estime fondamental de poursuivre le débat, afin que chacun puisse rendre compte de son point de vue.

Le Club s'engage donc sur la réalisation d'un hors-série du Courrier du Club entièrement consacré à cette affaire d'ici l'été et envisage la tenue d'un débat.

Les journalistes du bureau